



École
Madeleine-
Brousseau

ENTRE VOUS ET NOUS

Septembre-octobre 2022

Bienvenue à l'école Madeleine-Brousseau

Nous profitons de cette première parution de L'entre vous et nous de l'année 2022-2023 pour vous souhaiter ainsi qu'à vos enfants une excellente année scolaire ! Nous souhaitons aussi la bienvenue à toutes nos nouvelles familles et nous tenons à vous assurer de notre entière collaboration et de notre soutien dans la réussite éducative de vos enfants.

L'entre vous et nous contient des éléments d'information importants sur la vie de l'école, Afin que tous les parents puissent le lire et s'y référer au besoin, il est déposé sur le site Web de l'école à tous les mois.

Cette année encore, nous ferons la promotion des valeurs de notre projet éducatif soit le respect, la bienveillance et la collaboration afin que tous et chacun s'y développent harmonieusement.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat de l'école est ouvert de 7h30 à 11h45 et de 12h 45 à 15h30. Il est fermé à l'heure du midi. Si vous devez venir récupérer votre enfant entre 11h45 et 12h45, vous devez vous rendre au service de garde.

FACEBOOK

Au cours de l'année, plusieurs sorties ou activités sociales sont prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre eux possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la Charte des droits et libertés garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient. Nous souhaitons vous rappeler également que les téléphones cellulaires **sont interdits** à l'école. Nous vous invitons à consulter le document d'information aux parents que vous retrouverez en cliquant sur le lien suivant:

<https://madeleinebrousseau.csp.qc.ca/>

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La première rencontre du CÉ se tiendra le mercredi 19 octobre à 18h30. Les séances sont publiques.

RETARDS

Depuis le début de l'année, nous constatons que de nombreux enfants sont en retard le matin. Nous vous rappelons que les élèves **doivent arriver sur la cour de récréation entre 7h55 et 8h00**. Il n'est pas permis d'entrer par la porte principale de l'école sur une base régulière. Seuls les élèves en retard doivent l'utiliser. Prenez note que les retards seront inscrits dans le Portail Mozaïk. La ponctualité est une valeur importante à transmettre aux enfants. Nous comptons donc sur votre collaboration pour vous assurer que votre enfant arrive à l'école à l'heure.

DEVOIRS ET LEÇONS

Pour vous aider avec les devoirs ou les leçons, vous pouvez avoir recours aux services d'Alloprof. Cet organisme offre gratuitement de l'aide aux élèves du primaire, ainsi qu'aux parents d'élèves du Québec. Vous pouvez vous référer au site Web à <http://www.alloprof.qc.ca/Pages/Accueil.aspx> ou utiliser le service téléphonique en composant le 1 888 776-4455. Vous pouvez même communiquer avec Alloprof par texto. Une équipe composée d'enseignants, d'élèves aidants et de parents répondra à vos questions.

SUIVIS PAR DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR PRIVÉ

En cours d'année, plusieurs élèves reçoivent les services de divers professionnels œuvrant à leur compte ou dans des cliniques privées. Le regard de l'enseignant ou d'un membre du personnel peut parfois être requis pour une évaluation. Lorsque leur expertise est nécessaire, nous vous demandons de bien vouloir fournir une enveloppe préaffranchie et adressée au professionnel demandeur. Le questionnaire peut, pour sa part, être envoyé à l'enseignant ou au membre du personnel, par courriel, en prenant soin d'ajouter la direction en copie (1^{re}, 2^e et 3^e année : Mme Nathalie Chenette; 4^e, 5^e et 6^e année : Mme Émilie Talbot). Cette façon de faire nous permettra de transmettre les formulaires nous-mêmes et de dégager du temps de qualité pour les membres de notre équipe, qui sont déjà bien occupés!

Les communications entre les professionnels du privé et l'équipe-école sont certes gagnantes pour vos enfants, nos élèves. Nous travaillons ainsi de façon concertée et cohérente. Il n'est toutefois pas du ressort de l'enseignant de fournir du travail à ces professionnels (ex. : exercices supplémentaires à réaliser avec un orthopédoclogue la fin de semaine). Dans de telles situations, vous êtes invités à vous référer à l'agenda de votre enfant, voire à recommander au professionnel qui travaille avec lui de le consulter. Cet outil fait état des travaux scolaires réalisés, en cours et à venir, ainsi que des traces d'études à produire.

ABSENCES

Lorsqu'une absence est justifiée par un voyage d'agrément, une compétition sportive ou tout autre événement du genre, l'école n'est pas responsable des apprentissages vus en classe et non acquis par l'élève. Une telle absence est non motivée, conformément à la Loi sur l'instruction publique. Elle pourrait, par ailleurs, compromettre les chances de succès scolaire.

Précisons qu'il n'est pas de la responsabilité de l'enseignant de préparer, avant le départ, les travaux demandés aux autres élèves, de les corriger, ni de faire de la récupération au retour de l'enfant sur les notions vues durant une absence prolongée pour les raisons mentionnées plus haut.

TRAVAUX LORS D'ABSENCE LIÉS À LA COVID

Les mesures en éducation qui étaient prévues par l'arrêté ministériel du ministre de la Santé et des Services sociaux n°2022-031 du 11 mai 2022 ne sont plus en vigueur depuis la fin de l'année scolaire 2021-2022. Elles concernaient notamment les seuils minimaux de services éducatifs à distance. Ainsi, un élève qui doit être isolé pendant cinq jours ne recevra pas de services selon les seuils minimaux de services (travaux et contact quotidien) qui avaient été établis en contexte de pandémie, car ceux-ci ne sont plus en vigueur.

Pour consolider les apprentissages, nous vous invitons à exploiter des sites Web comme celui d'Alloprof, qui développe des services professionnels et des ressources numériques de soutien scolaire et les rend accessibles gratuitement à tous les élèves du Québec et leurs parents.

PREMIÈRE COMMUNICATION

La 1^{re} communication sera disponible sur le Portail Mozaïk le 14 octobre prochain. Vous remarquerez que le format est différent du formulaire utilisé les années précédentes. Ce nouveau formulaire est implanté au niveau de toutes les écoles du Centre de services scolaire. Sachez que si la situation le nécessite, les enseignants communiquent avec vous avant la parution de cette première communication.

RENDEZ-VOUS

Lorsque cela est possible, prenez les rendez-vous médicaux à la fin des classes ou lors de journées pédagogiques. Chaque fois qu'un enfant doit quitter, notre secrétaire doit appeler dans la classe. Les enseignants et les élèves se font souvent déranger plusieurs fois dans une période.

Difficile pour les enseignants et les élèves de demeurer concentré sur la tâche. Les parents ne réalisent pas toujours que dans une classe de 24 élèves, il y a 24 possibilité d'être dérangé.

Aidez-nous à offrir à nos élèves du temps d'enseignement de qualité !

DES NOUVELLES DU SERVICE DE GARDE

Les heures d'ouverture du service de garde sont les suivantes:

06h45 à 08h05	1 ^{re} Période
11h35 à 13h00	2 ^e Période
15h25 à 17h45 ***	3 ^e Période

***Prenez note que le service de garde fermera désormais ses portes à **17h45**. ***

JOURNÉE D'ÉLECTION

Le service de garde sera fermée le 3 octobre prochain, journée d'élections provinciales.

FIN DE JOURNÉE

Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité, **il n'est pas permis** d'attendre votre enfant dans la voiture ou de lui donner rendez-vous dans le stationnement à la fin des classes. Vous devez **venir chercher** ou **attendre** votre enfant près de la sortie de l'école.